

Modèle analyse compatibilité SAGE Adour amont

Le présent projet est inclus dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin amont de l'Adour. Le SAGE Adour amont a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 19 mars 2015.

Le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau au niveau local. Le SAGE Adour amont se décompose en deux documents :

- un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **compatible**. Il est structuré en 5 thèmes déclinés en orientations et dispositions qui répondent aux enjeux majeurs du territoire :

- Garantir l'alimentation en eau potable
- Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
- Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau
- Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces
- Optimiser la gouvernance
- Satisfaire les usages de loisirs

-un règlement, avec lequel le programme d'action de prévention des inondations doit être **conforme**. Le règlement du SAGE Adour-amont comporte 3 règles relatives à la création de plans d'eau, à la compensation pour destruction de zones humides et aux espaces de mobilité admis.

Tableau d'analyse de la compatibilité du projet avec le PAGD et de sa conformité avec le règlement du SAGE Adour amont

Objectifs du SAGE	Disposition	Le projet est... ...avec le SAGE	Justification
Objectifs généraux	<input type="checkbox"/> Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau avec les usages existants, dans une approche hydrographique cohérente	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Garantir l'alimentation en eau potable		<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
Réduire les pressions sur la qualité de l'eau	<input type="checkbox"/> Réduire les pressions et risques de dégradation de la qualité des eaux	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	<i>Penser à la phase travaux pour la justification</i>
	<input type="checkbox"/> D. 3.1 Identifier les secteurs les plus sensibles à l'érosion des sols pour y mettre en place des actions spécifiques	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si zone sensible à l'érosion diffuse définie par le SAGE</i>
Favoriser une gestion quantitative durable de la ressource en eau	<input type="checkbox"/> Atteindre ou maintenir l'équilibre quantitatif par des économies d'eau et une optimisation de l'utilisation des ressources existantes	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> Règle 1 : Raisonner et optimiser la création de plans d'eau, limiter leur impact à l'aval des ouvrages	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Exemple : « Les travaux ne concernent pas la création ou l'agrandissement de plans d'eau. »</i>
Protéger et restaurer les milieux naturels et les espèces	<input type="checkbox"/> Protéger, conserver ou restaurer les milieux aquatiques et les zones humides	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.18.2 Acquérir, capitaliser et centraliser les données d'inventaires de zones humides	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>L'absence de zone humide doit être démontrée. Si réalisation d'un inventaire, ne pas omettre les critères pédologiques. Transmission des résultats d'inventaires au FMA</i>
	<input type="checkbox"/> D.19.4 Proposer, en sus des mesures compensatoires, des règles de gestion des ZH, compatibles avec les objectifs de préservation de ces zones	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si impact direct/indirect sur des zones humides</i>
	<input type="checkbox"/> Règle 2 : Préserver et restaurer les zones humides (minimum 150 % + fonctionnalités équivalentes, critère de bassin versant, gestion assurée à long terme...)	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	Vigilance et démonstration indispensables <i>Démonstration des fonctionnalités équivalentes attendue dans le dossier (ex : utilisation guide du MNHN).</i>
	<input type="checkbox"/> Promouvoir une gestion patrimoniale des milieux et des espèces et lutter contre les espèces invasives	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
	<input type="checkbox"/> D.20.2 Développer les connaissances sur la continuité écologique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent	<i>Si acquisition données sur les ouvrages et leurs caractéristiques et intégration</i>

	<input type="checkbox"/> non concerné	<i>ROE. Concerne aussi affluents</i>
D.20.4 Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si modification d'ouvrages ou leur fonctionnement pour favoriser continuité écologique</i>
D.20.5 Favoriser les initiatives conduisant à des apports sédimentaires grossiers locaux	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si recharge sédimentaire</i>
<input type="checkbox"/> D.21.1 Mieux connaître certaines espèces à fort enjeu écologique, sensibiliser et contribuer à leur préservation	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si espèce à enjeu écologique. Concerne l'acquisition de connaissance, la sensibilisation aux enjeux, des actions de protection.</i>
D.22.1 Maintenir ou rétablir une végétation rivulaire diversifiée et fonctionnelle sur un linéaire stratégique	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Si replantation, notamment zone aléa érosion des sols fort, pas impact dynamique latérale, essences locales, diversification étagement et âge</i>
<input type="checkbox"/> D.23.1 Surveiller la progression des espèces envahissantes	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Identification des foyers d'espèces exotiques envahissantes et transmission des données d'inventaires au CBN Sud-Atlantique (plateforme OBV-SA) ou au CBN Occitanie. Suivis éventuels post-chantier en cas de foyers dans la zone.</i>
<input type="checkbox"/> D.23.2 Limiter l'introduction, la prolifération et la dissémination des espèces envahissantes ¹	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Préciser les mesures d'évitement en phase chantier (nettoyage engins de chantier en entrée et sortie de site, ...) et méthodes de lutte éventuelles. Vigilance : calendrier d'intervention et cycle de développement des espèces.</i>
<input type="checkbox"/> Restaurer et préserver le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
<input type="checkbox"/> Règle 3 : Préserver les périmètres admis des espaces de mobilité sur les cours d'eau	<input type="checkbox"/> conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non concerné	
<input type="checkbox"/> D.24.1 Renforcer juridiquement la démarche de restauration de l'espace de mobilité	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible <input type="checkbox"/> non concerné	
<input type="checkbox"/> Mieux gérer les inondations et prévenir le danger par l'acquisition de connaissances	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
<input type="checkbox"/> D.26.3 Mobiliser des secteurs de débordements des cours d'eau permettant de préserver les secteurs agglomérés	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Restauration de champs d'expansions de crue ; suppression ou modification d'ouvrages latéraux</i>
<input type="checkbox"/> D.27.1 Améliorer la connaissance des champs d'expansion de crues	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Intègre un volet connaissance du rôle des ZH dans la réduction des inondations.</i>
Optimiser la gouvernance et prendre en compte les activités de loisirs nautiques	<input type="checkbox"/> compatible <input type="checkbox"/> non compatible	
<input type="checkbox"/> D.28.1 Faciliter les activités de loisirs aquatiques existants	<input type="checkbox"/> cohérent <input type="checkbox"/> incohérent <input type="checkbox"/> non concerné	<i>Gestion des embâcles intégrant la pratique du loisir nautique et des enjeux biodiversité (et autres usages), passes à canoë, ...</i>

¹ Une liste non exhaustive d'espèces et les mesures de lutte associées sont disponibles sur https://www.institution-adour.fr/files/adour_files/docs/SAGE_Adour_ament/Etude/SAGE_Adour_ament_Etude_2018_08_pee.pdf

A noter que la localisation des foyers n'est pas exhaustive.